

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00653

Numéro SIREN : 411 538 044

Nom ou dénomination : 33 LOCATION

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2024 sous le numéro de dépôt 8352

Liasse 21 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise :		SARL 33 LOCATION										1 2																											
Adresse de l'entreprise		6 ALLEE DU BOIS DE LA GRANGE 33610 CANEJAN										Durée de l'exercice précédent *		1 2																									
Numéro SIRET *		4 1 1 5 3 8 0 4 4 0 0 0 2 4										Néant ☐ *																											
												Exercice N clos le.		3 0 0 9 2 0 2 1																									
												Brut		Amortissements, provisions		Net																							
												1		2		3																							
Capital souscrit non appelé (I)		AA																																					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB									AC																											
		Frais de développement *	CX									CQ																											
		Concessions, brevets et droits similaires	AF									AG																											
		Fonds commercial (1)	AH	15 245								AI	15 245																										
		Autres immobilisations incorporelles	AJ									AK																											
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL									AM																											
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN									AO																											
		Constructions	AP	66 888								AQ	66 888																										
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	801								AS	801																										
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 259 231								AU	1 142 467																										
		Immobilisations en cours	AV									AW																											
		Avances et acomptes	AX									AY																											
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS									CT																											
		Autres participations	CU									CV																											
		Créances rattachées à des participations	BB									BC																											
Autres titres immobilisés		BD									BE																												
Prêts		BF									BG																												
Autres immobilisations financières *		BH	5 968								BI	5 968																											
TOTAL (II)		BJ		1 348 132								BK		1 210 156								137 976																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	10 260								BM	10 260																										
		En cours de production de biens	BN									BO																											
		En cours de production de services	BP									BQ																											
		Produits intermédiaires et finis	BR									BS																											
		Marchandises	BT									BU																											
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV									BW																											
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	729 996								BY	729 996																										
		Autres créances (3)	BZ	549 482								CA	549 482																										
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB									CC																											
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	139 068								CE	139 068																										
		Disponibilités	CF	422 867								CG	422 867																										
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	100								CI	100																											
	TOTAL (III)	CJ	1 851 774								CK	1 851 774																											
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																																					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																																					
	Écarts de conversion actif *	CN																																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		3 199 906								IA		1 210 156								1 989 749																	
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP												(3) Part à plus d'un an :		CR											
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :										Créances :																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PFD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SARL 33 LOCATION		Exercice N	
				Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 200 000...)	DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 943		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	474 729		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 883		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	701 555		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	166 343		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 281		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	808 186		
	Dettes fiscales et sociales	DY	311 384		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 288 194			
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 989 749			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 164 812		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 MARS 2022**

33 LOCATION

SARL au capital de 200 000 Euros
Siège social : 6 Impasse du Bois de la Grange
Zone de la Briquetterie
33610 CANEJAN

RCS BORDEAUX 411 538 044

L'an deux mille vingt-et-un et le trente-et-un mars
A 10 heures au siège social,

Les associés de la société 33 LOCATION, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros, divisé en 500 parts de 400 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à 15 heures, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre DUBOURG, en sa qualité de gérant associé. Sont présents:

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Pierre DUBOURG, titulaire de
QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX parts, ci | 490 parts |
| - Monsieur Geoffroy DUBOURG-FELONNEAU, titulaire de
DIX parts, ci | 10 parts |
| | ----- |

Soit au total,
CINQ CENTS parts sociales, ci 500 parts

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital. En conséquence, l'Assemblée est en mesure de délibérer valablement et est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des associés :

- le feuille de présence,
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2021,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de commerce,
- l'inventaire,
- le texte des résolutions proposées.



Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables, ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été remis aux associés en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30.09.2021,
- affectation du résultat de cet exercice,
- quitus à la gérance,
- approbation des conventions visées par l'article L.223-19 du Code de commerce,
- constatation des dépenses non déductibles du résultat fiscal,
- questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de la gérance. La discussion est déclarée ouverte, le Président répondant à toutes les demandes de renseignements formulées. Enfin, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2021, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, qui font ressortir un bénéfice net comptable de 22 883 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021, soit la somme de 22 883 €, de la manière qui suit :

- Dotation de la réserve légale à hauteur de 1144 €, celle-ci atteignant ainsi 5 087 € ;
- Le solde, soit la somme de 21 739 €, est affecté au poste AUTRES RESERVES.

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale constate qu'il y en a eu :

- Au cours de l'exercice clos le 30.09.2020, une distribution de dividendes d'un montant de 43 733 €.
- L'Assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au cours des deux exercices 2018 et 2019.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance, approuve la totalité des conventions détaillées dans ledit rapport et visées par l'article L.223-19 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE, étant précisé que chaque associé s'est abstenu de voter sur l'approbation de la convention dans laquelle il était intéressé directement ou indirectement, et ce, conformément aux dispositions légales.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des Impôts, l'Assemblée générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ont pris en charge 4 067 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

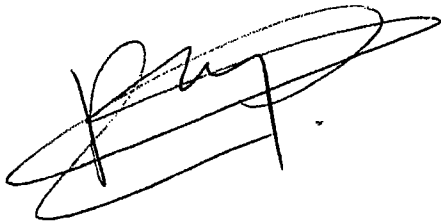
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

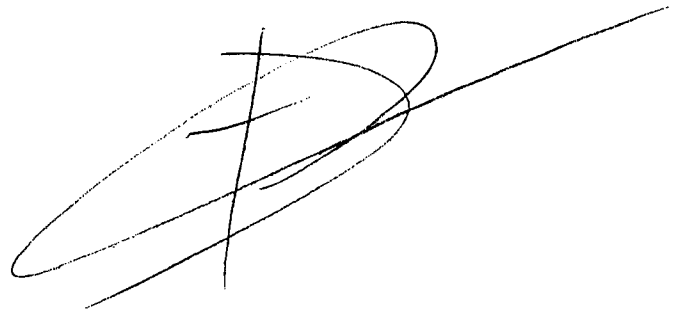
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par tous les associés.

Pierre DUBOURG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PD', with a large, sweeping loop at the end.

Geoffroy DUBOURG-FELONNEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GF', with a large, sweeping loop at the end.

33 LOCATION

SARL au capital de 200 000 Euros
Siège social : 6 Impasse du Bois de la Grange
Zone de la Briqueterie
33610 CANEJAN

RCS BORDEAUX 411 538 044

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 MARS 2022**

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2021** faisant ressortir un **bénéfice** de **22 883** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **22 883** Euros, de la façon suivante :

- Dotation de la réserve légale à hauteur de **1144** €, celle-ci atteignant ainsi **5 087** € ;
- Le solde, soit la somme de **21 739** €, est affecté au poste AUTRES RESERVES.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale constate qu'il y'en a eu :

- Au cours de l'exercice clos le 30.09.2020, une distribution de dividendes d'un montant de **43 733** Euros.
- L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au cours des deux exercices 2018 et 2019.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Certifié conforme

Le gérant



33 LOCATION

SARL au capital de 200 000 Euros
Siège social : 6 Impasse du Bois de la Grange
Zone de la Briqueterie
33610 CANEJAN

RCS BORDEAUX 411 538 044

EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2022
--

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2021** faisant ressortir un **bénéfice de 22 883 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **22 883 Euros**, de la façon suivante :

- Dotation de la réserve légale à hauteur de **1144 €**, celle-ci atteignant ainsi **5 087 €** ;
- Le solde, soit la somme de **21 739 €**, est affecté au poste AUTRES RESERVES.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale constate qu'il y'en a eu :

- Au cours de l'exercice clos le 30.09.2020, une distribution de dividendes d'un montant de **43 733 Euros**.
- L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au cours des deux exercices 2018 et 2019.

**Certifié conforme
Le gérant**

